



## Élèves du préscolaire ayant des besoins particuliers La rentrée à l'école de mon enfant

Voici les principales informations en lien avec la rentrée à l'école de votre enfant dans une école du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île. Vous trouverez dans ce feuillet des informations à propos des sujets suivants :



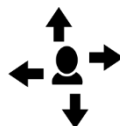
Inscription



Documents à fournir à l'école



Étude du dossier de votre enfant



Types de classe



Services et soutien à l'élève



Transition vers l'école



Transport scolaire



Service de garde

### Pour nous joindre :

550, 53<sup>e</sup> avenue  
Montréal (Québec)  
H1A 2T7

Téléphone :  
514 642-9520  
Transport :  
514-642-1454, option 3

<https://www3.cspi.qc.ca/>

Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île

Québec



# Inscrire mon enfant à l'école

## Quand inscrire mon enfant ?

## Où me rendre pour inscrire mon enfant ?

En janvier ou février

Mon école de quartier

4 ans → Préscolaire 4 ans

5 ans → Préscolaire 5 ans

6 ans → Primaire, 1re année

1

### Trouver votre école de quartier

2

### Contactez votre école de quartier

- **Appeler le secrétariat** de l'école de quartier et prendre un rendez-vous
- Nommez que votre enfant a des **besoins particuliers**
- Demander une **rencontre avec la direction de l'école** pour discuter des besoins de votre enfant
- Compléter la **fiche d'inscription** officiellement

3

### Fournir les documents obligatoires

#### Pour tous les enfants :

- Dernier relevé de notes, certificat de scolarité et bulletin du Québec (s'il y a lieu)
- Deux preuves de résidence au nom des parents (permis de conduire, lettre du gouvernement ou bail et une facture)

#### Enfants avec des besoins particuliers :

- Copies des rapports d'évaluation de professionnels disponibles (psychologie, orthophonie, ergothérapie, physiothérapie, pédopsychiatre, pédiatre, etc.)
- Portrait du développement de l'enfant pour le passage à l'école (si disponible) préparé par le CPE ou la garderie ([Dossier éducatif de l'enfant](#)) ou tout autre document pertinent.

#### Enfants nés au Canada :

- Original du [certificat de naissance](#) (grand format)

#### Enfants nés hors Canada :

- Original du certificat de naissance accompagné d'une traduction française ou anglaise
- Originaux des documents d'immigration de l'enfant et des parents (nécessaire pour l'obtention d'un code permanent)



### Comment trouver mon école de quartier ?

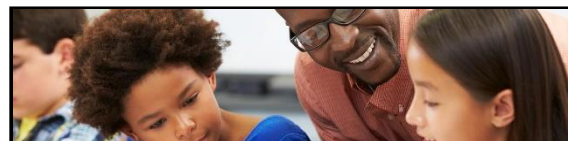
Visitez le site internet du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île à l'adresse suivante :

<https://www3.cspi.qc.ca>

Inscrivez votre code postal dans cette fenêtre

Trouver une école dans  
**VOTRE QUARTIER**

Inscrivez votre code postal



### Élèves nouvellement arrivés au Québec ou non francophones

Les parents accompagnés de leur(s) enfant(s) doivent se présenter pour procéder à l'inscription au :

**BUREAU DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

Situé à l'École secondaire Calixa-Lavallée





## Étude du dossier de votre enfant

### Étapes du classement de votre enfant



L'inscription à l'école de quartier

Janvier-février



La tenue du Comité d'étude

À partir du mois de mars



La recommandation de classement

À partir du mois d'avril



### Les comités d'étude

Qui étudie le dossier de l'élève ?	Étapes de l'étude de dossier	Précisions et détails
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseillère pédagogique à l'adaptation scolaire</li> <li>• Professionnels</li> <li>• Direction d'école</li> </ul>	<p><b>Analyse des besoins</b></p> <p>afin de déterminer l'environnement lui permettant de se développer à son plein potentiel</p>	<p><b>Besoins identifiés en collaboration avec nos partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En milieu de garde : observations et profil de fonctionnement à compléter par la direction en collaboration avec l'intervenant en milieu de garde</li> <li>• Intervenants du CLSC / CRDI / CRME / Autres organismes : bilans, discussions et profil de fonctionnement à compléter par l'intervenant en collaboration avec le milieu de garde</li> </ul> <p><b>Besoin de structure ou d'adaptation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du temps</li> <li>• De l'espace</li> <li>• De l'environnement</li> <li>• De la tâche</li> </ul> <p><b>Besoin d'un classement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Classe ordinaire</li> <li>• Classe spécialisée</li> <li>• École spécialisée</li> </ul>
	<p><b>Recommandation de classement</b></p>	<p>Un document écrit est envoyé à la direction de l'école de quartier avec les recommandations.</p>

#### ANNONCE DE LA RECOMMANDATION DE CLASSEMENT

La direction de l'école de quartier communique avec les parents après avoir reçu la recommandation de classement du comité d'étude. La direction peut organiser une rencontre ou communiquer avec la famille par téléphone.

1

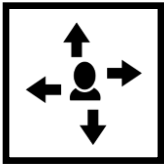


**Appel téléphonique**

2


















**Rencontre à l'école**



## Types de classes pour les élèves TSA

Voici les types de classes possibles pour les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) :

Préscolaire 4 ans (Temps plein)	Préscolaire 5 ans (Temps plein)	Primaire 6 à 11 ans (Temps plein)	Secondaire 12 à 15 ans (Temps plein)	Secondaire 16 à 21 ans (Temps plein)
 École de quartier (si offert) PFEQ	 École de quartier PFEQ	 École de quartier PFEQ	 École de quartier PFEQ	 École de quartier PFEQ
 École point de service Classe spécialisée PFEQ	 École point de service Classe spécialisée PFEQ	 École point de service Classe spécialisée PFEQ	 École point de service Classe spécialisée PFEQ	 École point de service Classe spécialisée PFEQ
		 École point de service Classe spécialisée Programme CAPS		
	 École spécialisée PFEQ	 École spécialisée Programme CAPS	 École spécialisée Programme CAPS	 École spécialisée Programme DÉFIS



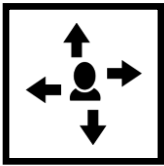
### PFEQ

Le programme de formation de l'école Québécois (PFEQ) est le programme commun à l'ensemble des élèves du Québec










### CAPS

Le programme de formation « Compétences axées sur la participation sociale (CAPS) est le programme utilisé auprès de la clientèle ayant aussi une déficience intellectuelle moyenne à sévère. (6 ans et plus)





## Types de classes pour les élèves ayant un trouble du langage

Préscolaire 4 ans	Préscolaire 5 ans	Primaire 6 à 11 ans	Secondaire 12 à 15 ans	Secondaire 16 à 21 ans
 École de quartier (si offert) PFEQ	 École de quartier PFEQ	 École de quartier PFEQ	 École de quartier PFEQ	 École de quartier PFEQ
	 École point de service Classe spécialisée PFEQ	 École point de service Classe spécialisée PFEQ	 École point de service Classe spécialisée PFEQ	 École point de service Classe spécialisée PFEQ

### La classe ordinaire : intégration des élèves ayant un trouble développemental du langage

Le Centre de services scolaire privilégie clairement l'intégration de l'élève à la classe ou au groupe ordinaire, en prévoyant les adaptations requises et en favorisant l'accès à des projets pédagogiques particuliers, lorsqu'il est établi que c'est dans le meilleur intérêt de l'élève. À la suite de l'évaluation personnalisée de l'élève, d'autres modes de regroupement sont également envisageables, notamment la classe spécialisée dans l'école ordinaire.

### Clientèle visée :

La clientèle visée est âgée de 5 à 21 ans. Les élèves en classe spécialisée présentent un trouble important de communication relié à un trouble développemental du langage (dysphasie sévère)

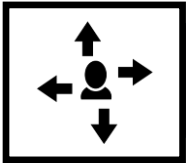
### Mandat :

Au centre de services scolaire de la Pointe-de-l'île, le mandat de la classe spécialisée de langage est de :

- Permettre à l'élève de poursuivre ses apprentissages conformément au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et aux pratiques évaluatives correspondant à son cycle-âge.
- Développer des compétences de communication et des habiletés sociales.
- Développer de l'autonomie dans l'organisation des tâches scolaires.
- Permettre à l'élève de réaliser de nouveaux défis selon ses capacités, ses besoins et ses intérêts.
- Offrir des services professionnels spécialisés, des interventions et une approche pédagogique adaptées aux élèves dont la problématique majeure est un trouble de langage. Ces services permettent à l'élève d'évoluer dans le milieu scolaire malgré ses difficultés.
- Avoir accès à un groupe classe à ratio réduit.

### Comment inscrire mon enfant à l'école :














- Veuillez consulter la section de ce document sur l'inscription à la page 2.



## Types de classes pour les élèves ayant une atteinte motrice

### Élèves pouvant bénéficier de ces classes :

Élèves présentant des atteintes significatives au plan du développement moteur (ex. : hypotonie, coordination, risque de chute, dysphagie, ...) ou une déficience motrice diagnostiquée. Les élèves peuvent également présenter certains troubles concomitants ou conditions associées comme un trouble du langage ou une déficience intellectuelle légère.

Précolaire 4 ans	Précolaire 5 ans	Primaire 6 à 11 ans	Secondaire 12 à 21 ans
 <b>École de quartier</b> (si offert) PFEQ	 <b>École de quartier</b> PFEQ	 <b>École de quartier</b> PFEQ	 <b>École de quartier</b> (jusqu'à 18 ans) PFEQ
	 <b>École désignée</b> <b>Classe régulière</b> PFEQ	 <b>École désignée</b> <b>Classe régulière</b> PFEQ	 <b>École désignée</b> (jusqu'à 21 ans) <b>Classe régulière</b> PFEQ
 <b>École point de service</b> <b>Classe spécialisée</b> (Déficience motrice) PFEQ	 <b>École point de service</b> <b>Classe spécialisée</b> (Déficience motrice) PFEQ		
 <b>École spécialisée</b> Dans un autre CSS en entente extraterritoriale	 <b>École spécialisée</b> Dans un autre CSS en entente extraterritoriale		
		 <b>École spécialisée</b> Dans un autre CSS en entente extraterritoriale	 <b>École spécialisée</b> Dans un autre CSS en entente extraterritoriale

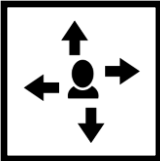
Après analyse du dossier, si les services du CSSPI ne peuvent répondre aux besoins éducatifs de l'enfant, il est possible de procéder à une entente extraterritoriale avec un centre de service scolaire ayant des écoles avec un mandat spécialisé.

### Qu'est-ce qu'une école désignée pour la mobilité réduite?

Une école désignée pour la mobilité réduite est une école qui possède toutes les adaptations nécessaires (rampe, ascenseur, lève-personne, toilettes, etc.) ainsi qu'une équipe de ressources formée afin de répondre aux besoins spécifiques des élèves à mobilité réduite. Le CSSPI a une école désignée au primaire (Denise-Pelletier) et une école désignée au secondaire (Henri-Bourassa).

Pour plus d'informations, consulter notre page web :

<https://www.csspi.gouv.qc.ca/cspi/publications/nouvelle/il-y-a-une-place-pour-toi-a-henri-bourassa>



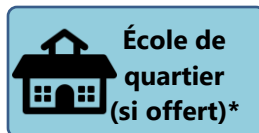
## Types de classes pour les élèves ayant un retard global de développement (RGD)

L'orientation privilégiée pour les enfants de 4 – 5 ans ayant un diagnostic ou une hypothèse diagnostique RGD est l'inclusion en classe ordinaire.

La direction de l'école, en collaboration avec ses professionnels et les parents, établit les besoins particuliers de l'élève et les mesures de soutien requises sur le plan des activités de la vie quotidiennes (alimentation, habillage, propreté, déplacements, etc.), de la communication, de ses capacités en lien avec les prérequis scolaires (utilisation outils scolaires, développement du jeu, éveil à l'écrit, etc.), de son fonctionnement affectif et comportemental.

*\*Ce ne sont pas toutes les écoles primaires qui offrent le programme préscolaire 4 ans. Le maintien de l'enfant en CPE ou en milieu de garde est parfois nécessaire.*

Préscolaire  
4 ans



Préscolaire  
5 ans



Primaire  
Secondaire

Après analyse du dossier, si la direction et son équipe de professionnels jugent que les besoins de l'élève justifient un autre type de classe (ressources du CSSPI ou une ressource externe), une demande sera transmise à un comité d'étude.

*\*\*Le nombre de classes spécialisées est limité et servent d'abord à desservir les élèves ayant des besoins bien identifiés et un suivi des partenaires de la santé. Le maintien de l'enfant en CPE ou en milieu de garde est parfois nécessaire.*



Démarche permettant de préciser les diagnostics ou les besoins

Après le préscolaire, en fonction de l'évolution de l'élève, il pourra être orienté vers différents types de classe selon ses besoins.

### Importance un suivi constant de l'évolution de la situation de votre enfant

Puisque la condition d'un enfant ayant un diagnostic de retard global de développement change régulièrement, il est essentiel que les parents fournissent des rapports médicaux et des documents récents afin d'établir un portrait réel de celui-ci et déterminer le meilleur service scolaire pour lui.



## Services et soutien à l'élève

Dans chacune des écoles du CSSPI, plusieurs services complémentaires à la classe sont en place pour soutenir les élèves et leurs enseignants. Voici quelques principes guidant l'organisation de ces services.



### Éducation spécialisée

- Les éducateurs spécialisés sont en soutien aux élèves intégrés dans une école régulière selon les besoins
- Au préscolaire, en classe spécialisée, les éducateurs sont en soutien dans la classe à temps complet.
- Le milieu scolaire n'offre généralement pas de soutien individualisé



### Préposé pour les élèves handicapés

- Les préposés aux élèves handicapés sont en soutien aux élèves dans leur fonctionnement quotidien et la réponse à leurs besoins de base : alimentation, propreté, déplacement, etc.
- Les préposés aux élèves handicapés sont présents dans tous les types de classes du préscolaire où se retrouvent des élèves handicapés



### Professionnels

#### (Psychologues, orthophonistes, ergothérapeutes et psychoéducateurs)

- Les professionnels exercent un rôle-conseil pour les intervenants de la classe.
- Les professionnels émettent des recommandations aux équipes d'intervention en fonction des besoins de chaque élève.
- Ils maintiennent des communications régulières avec les parents tout au long du parcours scolaire de l'enfant.

Au préscolaire les professionnels sont présents selon des paramètres différents selon les types de classe. Les psychologues et les orthophonistes sont présents auprès de toutes les clientèles. Les ergothérapeutes interviennent auprès des élèves TSA, en classe de déficience motrice ainsi que dans les écoles désignées pour les élèves à mobilité réduite. Les psychoéducateurs interviennent quant à eux de manière générale avec les élèves de l'école de manière universelle selon les besoins.





## Service de garde

### Est-ce que mon enfant peut être inscrit au service de garde?

Oui, il est possible de fréquenter le service de garde à trois moments de la journée :

- avant les classes,
- le midi
- après les classes.

Pour inscrire votre enfant au service de garde, contactez la technicienne responsable du service de garde de l'école qui sera fréquentée.



### Dans quel groupe sera placé mon enfant?

Contactez la technicienne responsable du service de garde pour l'informer des besoins de votre enfant. Le groupe ou l'accompagnement offert seront définis en fonction des besoins.



### Quels sont les coûts reliés au service de garde?

Si votre enfant utilise le service de garde le matin, le midi et le soir, vous devrez déboursier 8,55\$ par jour (coûts indexés au 1 juillet de chaque année).

Si votre enfant utilise uniquement le service de dîner, vous devrez déboursier 3\$ par jour.

### À quel endroit mon enfant ira au service de garde?

Trois scénarios sont possibles :



Mon enfant fréquente une classe spécialisée :

- le **midi** il est à l'école où se trouve la classe spécialisée,
- le **matin** et le **soir** il peut **choisir** entre le service de garde où se trouve la classe spécialisée ou l'école de quartier.



Mon enfant fréquente une école spécialisée :

- le **midi** il est à l'école où se trouve la classe spécialisée,
- le **matin** et le **soir** il est au service de garde de l'**école de quartier**.



Mon enfant fréquente l'école de quartier et son service de garde.





## Transport scolaire



Tous les élèves en classes spécialisées ou en école spécialisées peuvent avoir accès au service du transport scolaire. Les élèves intégrés en classe ordinaire peuvent accéder si la distance est assez grande. Le transport est assuré par minibus ou par voiture (berline). Le service du transport scolaire communique avec les parents au cours du mois d'août.

Points de départ et d'arrivée des trajets	Responsabilités du parent	Rôles des intervenants de l'école	Sécurité et encadrement
<p>Le transport peut prendre et déposer votre enfant selon 2 options selon vos besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre enfant monte et descend de l'autobus scolaire devant votre domicile.</li> <li>• Votre enfant monte et descend de l'autobus scolaire au service de garde de l'école du quartier.</li> </ul>	<p>Le parent doit installer l'enfant dans le transport au départ</p> <p>Le parent doit communiquer les particularités de son enfant au transport scolaire et au chauffeur</p>	<p>Accueillir les enfants le matin lorsque le transport scolaire arrive à l'école</p> <p>Installer les élèves en fin de journée dans le transport scolaire</p>	<p>Les chauffeurs reçoivent une formation pour intervenir avec les enfants ayant des besoins particuliers</p> <p>Certaines mesures doivent parfois être mises en place pour assurer un transport sécuritaire.</p> <p>Si un incident survient durant le transport, vous serez informé par un rapport</p>



## Transition vers le scolaire et partenaires

Le milieu scolaire collabore avec le milieu de la santé et des services sociaux afin de faciliter la transition des enfants vers l'école. En respectant les rôles et mandats respectifs, le partenariat entre les deux organisations vise les objectifs suivants :

- Favoriser l'intégration scolaire
- Faciliter le transfert des interventions et des outils efficaces auprès des enfants
- Poursuivre l'établissement d'un lien de confiance avec la famille

Voici les principaux axes d'intervention de ce partenariat :

### Programme ICI

*Élève ayant un TSA*

- Assurer le transfert des acquis et des outils de l'enfant avec l'équipe-classe
- Possibilité de soutien en classe en début d'année scolaire afin de faciliter le transfert des acquis
- Assurer l'échange d'informations
- Possibilité d'observer en classe
- Possibilité de modelage des stratégies

### Programme

#### d'adaptation/réadaptation

- Assurer le transfert des acquis et des outils de l'enfant avec l'équipe-classe
- Collaborer au soutien de l'élève tout au long de l'épisode de service si des objectifs ou des besoins sont communs

### Difficultés importantes

#### d'adaptation ou comportementales

- Une évaluation de la situation peut être faite avec l'équipe-école
- Certaines interventions peuvent être mises en place de manière concertée

## Pour une rentrée scolaire réussie : des étapes importantes

### JANVIER

#### PRÉSENTATION :

Le milieu de la santé, en collaboration avec le milieu scolaire présente :

- La mission de l'école
- Le processus d'inscription
- Les différents types de classes
- Les services de soutien aux élèves
- Les modalités de collaboration entre les deux réseaux



### NOVEMBRE-DÉCEMBRE

#### SENSIBILISATION :

Les partenaires de la santé sensibilisent les parents pour commencer à préparer la famille à la transition vers l'école

Documents importants à préparer et à fournir lors de l'inscription à l'école :

- **Le profil de fonctionnement**  
*Les partenaires de la santé soutiennent le milieu de garde ou la famille pour le compléter*
- **Les rapports pertinents et disponibles**
- **Portrait du développement de l'élève pour le passage du CPE/garderie vers l'école (Dossier éducatif de l'enfant)**

### JANVIER-FÉVRIER

#### INSCRIPTION :

Les parents se présentent à l'école de quartier afin de procéder à **l'inscription de l'enfant**. Une rencontre avec la direction est suggérée. Il est important de fournir les documents nécessaires à l'étude du dossier d'un enfant ayant des besoins particuliers.

**Voir la page 2 de ce document**



### MARS-AVRIL-MAI

#### COMITÉ D'ÉTUDE ET DE RÉFÉRENCE :

Étude des dossiers des élèves en **comité**.

Des discussions peuvent être nécessaires entre le CSSPI, le réseau de la santé, la famille et le milieu de garde pour **compléter les informations**.



### JUILLET-AOÛT

#### PRÉPARATION POUR LA RENTRÉE :

Si l'enfant reçoit des services du milieu de la santé, les intervenants s'assurent de travailler les aspects du fonctionnement de l'enfant qui favoriseront son entrée et son autonomie

La famille s'assure de remettre à l'école tous les documents (nouveaux ou manquants) permettant de mieux comprendre l'enfant. Les documents sont toujours remis à l'école de point de service si elle est connue ou à l'école de quartier si le classement n'est pas encore connu.



### FIN AOÛT

#### RENCONTRE D'ACCUEIL ET DE CONCERTATION :

Une rencontre entre la famille, l'école et les partenaires de la santé est organisée, pour certaine clientèle, pour planifier la transition scolaire. Plusieurs aspects sont abordés comme l'intensité et les modalités du soutien nécessaire.



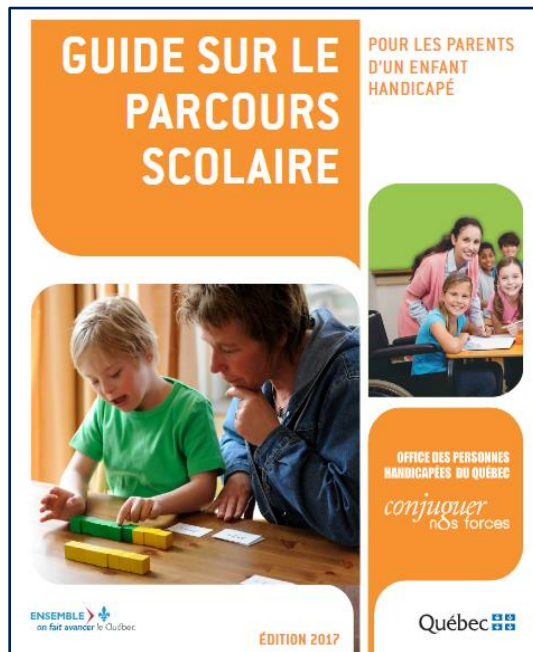
### SEPTEMBRE

#### ENTRÉE AU PRÉSCOLAIRE :

L'enfant fait son entrée à l'école. Les interventions convenues sont mises en place. Les intervenants du réseau de la santé sont disponibles (pour certaines clientèles) pour collaborer avec l'équipe-classe afin de démontrer les outils et les interventions efficaces



## Autres documents à consulter



[www.ophq.gouv.qc.ca/publications](http://www.ophq.gouv.qc.ca/publications)

### Pour nous joindre :

550, 53<sup>e</sup> avenue  
Montréal (Québec)  
H1A 2T7

Téléphone :  
514 642-9520

<https://www3.cspi.qc.ca/>

Transport scolaire :  
514-642-1454, option 3

**Centre  
de services scolaire  
de la Pointe-de-l'Île**

**Québec** 